

Vous êtes parents ou vous allez le devenir

Vous trouverez au RPAM des renseignements sur :

- les différents **modes d'accueil** existants sur le territoire : crèche, halte-garderie, chez un assistant maternel, accueil à domicile... ;
- la **liste** et les disponibilités des assistants maternels ;
- vos **droits** et les aides dont vous pouvez bénéficier ;
- vos **devoirs** d'employeur ;
- comment réaliser un **projet d'accueil, un contrat de travail**.

Les professionnelles du Relais:

- vous **accompagnent** dans vos démarches administratives ;
- vous **guident** en fonction de vos attentes, de vos besoins et de vos capacités financières ;
- vous **proposent** des temps d'information et d'échanges sur des thèmes liés à la petite enfance et à la parentalité.

Vous êtes ou souhaitez devenir assistant maternel ou garde d'enfant à domicile ?

Le RPAM

- **Vous informe** sur la professionnalisation, la demande d'agrément, vos obligations et vos droits en tant que professionnel de la petite enfance.
- **Vous accompagne** dans votre profession (contrat de travail, convention collective, rémunération...).
- **Vous propose des temps** d'information et d'échanges autour de vos pratiques professionnelles, des conférences et des soirées à thème, des ateliers et des animations, la possibilité de rencontrer d'autres professionnels.
- **Met à votre disposition** une documentation spécifique, des espaces de jeux et de rencontres.

Et pour les enfants, le RPAM c'est aussi :

- Des **temps d'éveil** pour les enfants non-scolarisés accompagnés d'un adulte (assistant maternel, garde à domicile, parents...).
- Un espace aménagé et sécurisé pour vivre des **temps ludiques** et profiter avec d'autres enfants d'activités et jeux variés.
- Un lieu **de socialisation et de découvertes** pour le tout-petit, un espace convivial de rencontre et d'échanges pour l'adulte qui l'accompagne.

- Des temps d'information et d'échange sur des thèmes liés à la petite enfance et à la parentalité ;
- Une documentation actualisée.

LES PERMANENCES DU RPAM DU TERRITOIRE DE MORLAIX

LES PERMANENCES

<i>Le Relais est itinérant :</i>	
PLOURIN-LES-MORLAIX Espace Don Bosco	Mardi : 13h30 - 17h Mercredi : 9h - 12h Jeudi : 9h - 12h Vendredi (semaines paires) : 9h - 12h Vendredi (semaines impaires) : 9h - 12h / 13h30 -17h
TAULE Espace Imagine	Lundi (semaines paires) : 13h30 - 17h
CARANTEC Mairie	Lundi (semaines impaires) : 13h30 - 17h
PLOUGNEAU Mairie	Lundi : 13h30 - 17h
PLOUGONVEN Mairie	Lundi (semaines paires) : 9h - 12h
GUERLESQUIN Mairie	Lundi (semaines impaires) : 9h - 12h
LANMEUR Salle Stéredenn	Vendredi (semaines paires) : 9h - 12h
PLOUGASNOU Mairie	Vendredi (semaines impaires) : 9h - 12h
PLEYBER-CHRIST Salle annexe de la Mairie	Vendredi (semaines impaires) : 9h - 12h

Attention, pour des raisons de service, les plannings peuvent être amenés à changer ponctuellement.

Permanences téléphoniques :

- Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h
- Mercredi et vendredi de 13h30 à 17h

02 98 88 17 34

